

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10916**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales Spécialité : Espagnol

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

gestion de problématiques complexes, capacités de synthèse, d'argumentation et d'organisation, gestion d'un projet personnel, travail de façon autonome ou au sein d'une équipe,

Le titulaire de la licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales acquiert :

- Une bonne maîtrise écrite et orale de la langue étudiée
- une bonne connaissance de la littérature espagnole et hispano-américaine
- une bonne connaissance de la civilisation espagnole et hispano-américaine
- une bonne connaissance des arts hispaniques et hispano-américains
- des capacités d'analyse et de critique de documents variés (texte, image...)
- des capacités de structuration de la pensée et de l'expression

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'étudiant titulaire de ce diplôme peut prétendre aux emplois suivants :

- métiers de l'enseignement : maître-auxiliaire, vacataire, formateur, lectorat et assistantat, enseignant de français langue étrangère et, sous réserve de réussite aux concours de recrutement, professeur des écoles, professeur du second degré.
 - métiers du tourisme, secrétariat en langue étrangère, relations publiques, médiateur culturel.
 - métiers de la traduction (interprétariat, traduction d'ouvrages...)
- enseignant, interprete

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Baccalauréat ou équivalent.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

Licence 1 : UE1 (initiation à la langue et à la civilisation hispanique) 10cts, UE2 (discipline B) 10 cts, UE3 (méthodologie (4cts), UE4 (accompagnement projet et compétences transversales) 6 cts, UE5 (initiation à la traduction et à la littérature hispanique) 12cts, UE6 (discipline B) 12cts, UE7 (accompagnement projet et compétences transversales) 6 cts

Licence 2 : UE8 (espagnol traduction 1) 8cts, UE9 (civilisation hispanique 1) 8 cts, UE10 (espagnol littérature 1) 8 cts, UE11 (accompagnement projet et compétences transversales) 6 cts, UE12 (espagnol traduction 2) 8 cts, UE13 (espagnol littérature 2) 8 cts, UE14 (civilisation hispanique 2) 8 cts, UE15 (accompagnement projet et compétences transversales) 6 cts

Licence 3 : UE16 (espagnol traduction 3) 8 cts, UE17 (images du monde hispanique) 8 cts, UE18 (littérature 3) 8 cts, UE19 (accompagnement projet et compétences transversales) 6 cts, UE 20 (espagnol traduction 4) 8 cts, UE21 (espagnol : pratiques et techniques littéraires) 8 cts, UE22 (civilisation hispanique 3) 6 cts, UE23 (accompagnement projet et compétences transversales) 6 cts

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Equivalence donnée aux étudiants inscrits en CPGE Parcours Majeur Espagnol avec les mineures suivantes : Autres langues vivantes (anglais, allemand, portugais, catalan, arabe) , Sciences du langage, (avec ou sans option FLE), Lettres modernes, Études occitanes, Arts du Spectacle, Langue des Signes Française, Lettres Anciennes, Sciences de l'Éducation.	Conventions Erasmus avec les universités espagnoles de : Alcalá de Henares, Barcelone (U. Central), Bilbao (U. Deusto), Burgos, Cadix, Jaén, Oviedo, Salamanque, St Jacques de Compostelle, Séville, Valence, Valladolid. Erasmus mundus avec : Mexique, Argentine

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30 /04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

<http://w3.espagnol.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 09

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse - Le Mirail / UFR Langues, Littératures et Civilisations étrangères

Département Etudes hispaniques et hispano-américaines

5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 09

Historique de la certification :